

DROIT DE VISITE

A compter du lundi 5 juillet 2021, un assouplissement des règles de visites est mis en place.

Les **nouvelles modalités de visite sont les suivantes** :

3 visites par semaine : 2 du lundi au vendredi, 1 le week-end (samedi ou dimanche)

entre 14 h et 18 h

sur rendez-vous auprès du service ou du cadre

avec signature du registre des visiteurs à l'arrivée

2 personnes en extérieur ou 1 personne en chambre

Visites des enfants de moins de 15 ans interdites

CONDITIONS DE VISITE



Toutes les personnes présentant des symptômes respiratoires (rhume, nez qui coule, toux,...) sont interdites de visite.



L'hygiène des mains est obligatoire.



Le port du masque est obligatoire.

Il doit être gardé pendant toute la visite, y compris dans le parc.



Le nez et la bouche doivent être couverts par le masque.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire